

Site internet : gymdansebrevelaise.jimdo.com (Règlement complet sur le site)

REGLEMENT DE L'ACTIVITE GYM et DANSE

Nous vous informons des règles de sécurité à respecter :

1 – Nous considérons que **LES ENFANTS DE MOINS DE 11 ANS DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES ET RECUPERES PAR UN ADULTE A L'INTERIEUR DES VESTIAIRES OU DE LA SALLE.**

2 – Ne pas déposer les plus grandes devant le portail sans s'assurer que le professeur de danse ou de gym soit présent. Assurez-vous aussi de la présence de votre enfant au cours car il est sous la responsabilité du club durant cet horaire. **La responsabilité de l'association sera dérogée en dehors des heures officielles des activités.**

3 – A la fin des cours, nous vous demandons de récupérer les enfants à l'heure, il est souhaitable qu'ils ne restent pas seuls aux abords de la salle après les cours. En aucun cas ni les professeurs ni les membres du bureau ne sont là pour assurer leur surveillance ou leur sécurité après l'horaire prévu des cours.

4 – **PRESENCE AUX COURS** : Les horaires de cours (début et fin) doivent être impérativement respectés afin d'éviter les vas et vient dans chacun de ceux-ci. Nous rappelons que l'assiduité est impérative jusqu'à la fin de l'année. Il est demandé aux élèves d'être présents 5 minutes avant le début du cours afin de se préparer et pouvoir être prêts à commencer à l'heure. Lors d'une éventuelle absence au cours, les parents doivent prévenir le professeur : Katia pour la gym (Tél : 06.77.09.97.61) et Nolwenn pour la danse (Tél : 06.84.80.21.25)

5 – **Toute année entamée est due** sauf cas de force majeure (déménagement, problème de santé prolongé et justifié par un certificat médical dès le début de l'arrêt). En cas d'absence du professeur, l'association fera tout son possible pour prévenir dans les meilleurs délais, par téléphone, par mail ou par affichage sur la porte des locaux. L'Association n'est pas responsable des arrêts maladies des professeurs et nullement dans l'obligation d'effectuer le rattrapage des cours. Cependant au-delà de 3 cours consécutifs non assurés par le professeur, l'Association s'engage à vous rembourser les cours manquants au prorata du temps d'absence du professeur. Les horaires des cours dont l'effectif serait inférieur à 7 sont susceptibles d'être modifiés.

6 – Les papiers, les chewing-gums, etc... doivent être mis à la poubelle avant le début des cours.

7 – Pour la salle de danse, il est interdit de jouer sur les barres, de s'appuyer sur les miroirs et de rentrer en chaussures.

8 – Pour la salle de gym, les chaussures sont interdites sur le tatami de judo. Après les cours les enfants ne sont plus autorisés à monter sur les agrès (barres, poutres etc...)

9 – A la demande des professeurs de Danse et Gym, Veillez à ce que votre enfant ait une tenue correcte adaptée à la pratique de son activité :

- GYM : tee-shirt à manches, short ou justaucorps (pas de short en jean)
- Danse classique : Justaucorps de couleur clair, collant et chausson de danse en toile
- Jazz : Short noir, tee-shirt ou débardeur près du corps.

Pour la pratique de la danse et gym, les cheveux doivent être obligatoirement attachés (chignon pour danse classique). Si problème plantaire (verrues, mycoses...) prévoir des chaussons de danse souple.

10 – Utilisation du téléphone portable proscrite pendant les cours.